

Anne Lhuissier

Alexis de Tocqueville et l'économie sociale chrétienne: sociétés alimentaires et classes ouvrières

In: Genèses, 37, 1999. pp. 135-155.

Abstract

Alexis de Tocqueville and Christian* Social Economy: Good Companies and Working Classes This article introduces a little-known report: by Alexis de Tocqueville.: presented in 1855 at the International Charity Meeting concerning the company restaurant in Grenoble. The document brings to the fore the commitment to the cause of the Christian economists on the part of the theoretician of democracy, as well as his interest in social economy. By coming out in favour of the patronage of workers by the ruling classes, Tocqueville remained faithful to the position of the Christian economists regarding a mutual insurance system and proposed a practical system for food aid which historically half-way between philanthropy and worker associations, between money-saving ovens and consumer co-operatives.

Résumé

■ Anne Lhuissier: Alexis de Tocque- ville et l'économie sociale chrétienne: sociétés alimentaires et classes ouvrières Cet article présente un rapport peu connu d'Alexis de Tocqueville exposé en 1855 à la Réunion internationale de charité sur le restaurant sociétaire de Grenoble. Le document met en avant l'engagement du théoricien de la démocratie aux côtés des économistes chrétiens, et son intérêt pour l'économie sociale. En se prononçant en faveur du , patronage des ouvriers par les classes dirigeantes. A. de Tocqueville demeure fidèle à la position des économistes chrétiens sur la mutualité et propose un . dispositif pratique qui. dans l'histoire du secours alimentaire, se situe à mi-chemin entre philanthropie et associations ouvrières, entre fourneaux économiques et coopératives de consommation.

Citer ce document / Cite this document :

Lhuissier Anne. Alexis de Tocqueville et l'économie sociale chrétienne: sociétés alimentaires et classes ouvrières. In: Genèses, 37, 1999. pp. 135-155.

doi: 10.3406/genes.1999.1600

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_1999_num_37_1_1600



Alexis de Tocqueville et l'économie sociale chrétienne: sociétés alimentaires et classes ouvrières*

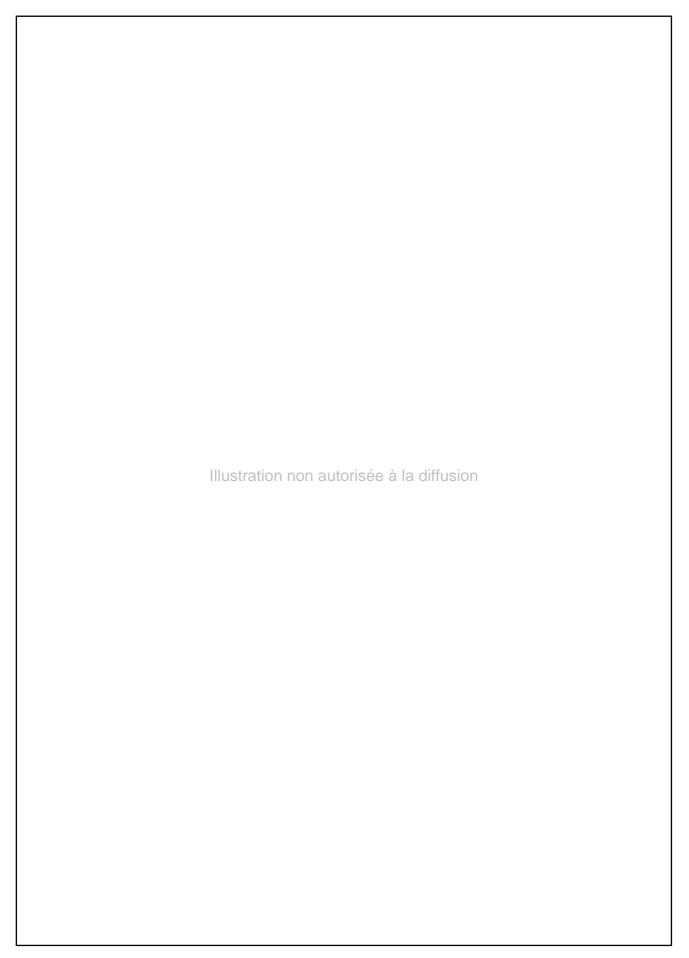
Anne Lhuissier



- * Je tiens à remercier Antoine Savoye pour sa relecture minutieuse de ce texte.
- 1. Le rapport est retranscrit dans Les Annales de la charité, août-septembre 1855, pp. 558-565. Le dépouillement des recherches portant sur Alexis de Tocqueville et son œuvre depuis 1980, n'indique aucun travail effectué sur ce rapport ni sa réédition, contrairement au « Mémoire sur le paupérisme » présenté en 1835 par A. Tocqueville à la Société royale académique de Cherbourg dont il était membre associé, qui a fait l'objet d'au moins deux re-publications: la première dans le Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques, 1911, pp. 17-37, présenté par Alfred Neymark dans le Bulletin de 1910, pp. 57-60; la seconde, dans La Revue internationale d'action communautaire/International Review of Community development, vol. 16, n° 56, pp. 27-40.
- 2. Cette présentation du rapport de Tocqueville sur l'Association alimentaire de Grenoble s'inscrit dans un travail de thèse dont l'objectif général est d'étudier la formation d'une question réformatrice autour de l'alimentation ouvrière urbaine dans la seconde moitié du XIX° siècle. Plus précisément, les institutions sociétaires, essentiellement boucheries et restaurants, qui prennent leur essor dans les années 1850 et dont les coopératives de consommation assureront pour certaines le relais, constituent une des sources majeures de ma recherche.

e rapport sur les Sociétés alimentaires présenté par Alexis de Tocqueville à la séance du lundi 23 juillet 1855 de la Réunion internationale de charité consacrée à la «prévoyance» est intéressant à plus d'un titre¹. Il témoigne notamment de l'inspiration chrétienne du théoricien de la démocratie, face à un dispositif pratique de secours alimentaire². La Réunion se tient à l'occasion de l'Exposition universelle, et se déroule dans la grande salle de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. L'objectif assigné à cet événement par Armand de Melun (1807-1877)³, est de faire connaître les initiatives et les «œuvres de prévoyance et de charité» de la France et des pays voisins. Près de cent cinquante personnes ont été conviées, principalement les «présidents des œuvres et institutions de charité en France et à l'étranger», et une centaine assistent effectivement à la première séance. Il s'agit pour son organisateur d'insister sur le volet moral de la charité, laissant à la Galerie d'économie domestique le soin d'exposer ce qui relève de l'existence matérielle des populations ouvrières: «Assurément, c'est quelque chose que de savoir comment il faut construire un hospice, aérer et chauffer une cellule; mais il est meilleur de connaître les soins, le dévouement qui accueillent le malade, et aident à sa guérison encore plus que les murs de son hôpital⁴.» Frédéric Le Play, commissaire général de l'Exposition universelle, a confié l'organisation de l'Exposition d'économie domestique aux participants à la Réunion internationale. Sur la proposition de l'Anglais Twining, membre de la Société des arts de Londres, il s'agit de prélever parmi les objets présentés à l'Exposition universelle ceux qui, par leurs bas prix et leur commodité, paraissent les plus aptes à convenir aux ouvriers.

La Réunion de 1855 est surtout l'occasion pour A. de Melun de relancer la Société internationale de charité⁵. Elle débouche sur la proposition d'organiser une nouvelle Réunion



de charité l'année suivante à Bruxelles, dont la charge revient au Belge Édouard Ducpétiaux (1804-1868), inspecteur général des établissements de bienfaisance du royaume de Belgique, l'un des premiers militants de l'ancienne Société internationale de charité⁶. Ainsi, l'origine et les circonstances de la Réunion de charité situent d'emblée la prise de parole de Tocqueville dans le contexte réformateur du catholicisme libéral.

La Réunion s'ouvre le jeudi 19 juillet 1855, jour de la fête de Saint-Vincent-de-Paul. Après avoir élu son bureau, le Congrès répartit les thèmes à aborder en cinq sections: protection de l'enfance, secours, extinction de la mendicité et émigration, prévoyance, correction et réhabilitation. La quatrième section consacrée à la «prévoyance», au nom de laquelle intervient A. de Tocqueville, compte onze rapporteurs: cinq exposent lors du Congrès, et six ont préalablement publié leur rapport dans les Annales7. Les rapports présentés par les membres de la quatrième section sont les suivants: «le travail des enfants dans les manufactures» par Henri de Riancey (1816-1870), membre fondateur de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, secrétaire du Comité électoral pour la liberté religieuse dirigé par Charles de Montalembert, rédacteur en chef depuis 1852 de la feuille royaliste l'Union, organe du comte de Chambord, et ancien représentant de la Sarthe en 1849; « les sociétés de secours mutuels » par Albert du Boys (1804-1889), membre de l'ancienne Société des bonnes œuvres et figure intellectuelle des milieux catholiques; «les Sociétés alimentaires» par A. de Tocqueville (1805-1859); «les sociétés d'épargne pour l'achat en gros des denrées» par Amédée Hennequin (1817-1859), avocat, frère cadet du fouriériste Victor Hennequin, collaborateur dans des journaux catholiques libéraux tels la Quotidienne, le Correspondant et les Annales de la charité. On retrouve ces rapporteurs parmi les discutants de l'exposé d'A. de

Tocqueville, auxquels s'ajoutent le comte de Lyonne, Charles Michel, rédacteur en chef du Bulletin de l'inspection primaire et Félix Martin-Doisy (1795-1878), économiste, avoué à Orléans et inspecteur général des établissements de bienfaisance. Le mardi 24 juillet, la cinquième séance entend le dernier rapport de la quatrième section, présenté par Blandin sur « les caisses d'épargne et sur la caisse générale des retraites pour la vieillesse ». Conformément à l'engagement pris par les membres de la Société d'économie charitable dès la préparation de cette Réunion en janvier 1855, toutes les séances et tous les rapports sont publiés in extenso dans les Annales de la charité. La Réunion n'a pas fait l'objet d'autres publications spécifiques.

En 1855, retiré de toute vie politique depuis 1852, A. de Tocqueville ordonne ses journées en fonction de l'élaboration de son livre l'Ancien Régime et la Révolution, dont seul le premier volume paraît de son vivant en 1856, et surtout de sa santé fragile, qui le conduit à changer régulièrement de lieu de résidence. Le couple continue de tirer l'essentiel de ses revenus des biens fonciers de la propriété de Tocqueville. En effet, de formation juridique, après six ans passés au poste de juge auditeur au tribunal de Versailles, A. de Tocqueville quitte la magistrature en 1832 sans avoir été titularisé ni perçu le moindre traitement8. De 1839 à 1852, son itinéraire politique de «libéral modéré» est parcouru de diverses fonctions électives et ministérielle: député de Valognes (Manche) de 1839 à 1848, représentant, 1842 à 1852, au conseil général des cantons jumelés de St-Pierre-Église et Montebourg (Manche) dont il est président en 1849, 1850 et 1851, représentant du peuple en 1848-1849 et ministre des Affaires étrangères en 1849 dans le cabinet Barrot.

Dans le rapport qu'il présente au nom de la quatrième section, A. de Tocqueville se prononce en faveur d'une institution



- 3. Membre de la Société Saint-Vincent-de-Paul, fondateur de la Société d'économie charitable, il est à la tête du « mouvement catholique social » de 1838 à 1871. Son intérêt pour les questions sociales le conduit à être en relation suivie avec Frédéric Le Play. Sur Armand de Melun, voir l'ouvrage fondamental de Jean-Baptiste Duroselle, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)*, Paris, Puf, 1951.
- 4. A. de Melun, Annales de la charité, 31 janv. 1855, p. 8.
- 5. Fondée à la suite du Congrès pénitentiaire tenu à Bruxelles en 1847 dans le sillage de la Société d'économie charitable à laquelle il fallait donner une stature internationale, la Société Internationale de charité fut dispersée par les événements de 1848.
- 6. Mais les Français n'y enverront pas de délégation, pas plus qu'à celle de Francfort en 1857. Selon Jean-Baptiste Duroselle, cette absence est imputable en partie au différend qui opposa A. de Melun et Édouard Ducpétiaux lorsque ce dernier informa A. de Melun de son intention d'ajouter au programme des questions relatives à l'étude de la vie matérielle des ouvriers, et de rebaptiser la Réunion de charité en « Congrès international de bienfaisance ». Sur cet incident, voir J.-B. Duroselle, Les Débuts..., op. cit., pp. 625-626.
- 7. Les rapports de la quatrième section qui ont été publiés sans avoir été exposés lors de la Réunion sont les suivants : « les Monts-de-piété » par M. le prince de Chalais-Périgord, « la législation ouvrière » par Armand Audiganne, « la collection d'objets d'économie domestique à l'usage des classes ouvrières » par Twining, « le logement, la nourriture et l'hygiène des ouvriers » par M. Vée.
- 8. Sur la biographie d'A. de Tocqueville, voir André Jardin, *Alexis de Tocqueville*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 1984.

Illustration non autorisée à la diffusion

d'origine para-municipale et de principe associatif, tout en veillant à respecter la « morale évangélique ». Paradoxalement, le dispositif pratique qu'il présente, «l'Association alimentaire», ne relève pas du registre classique d'action des œuvres congréganistes auxquelles sont apparentés la plupart des participants et le public de la Réunion. Il s'agit plutôt d'une œuvre de prévoyance dont les repas consistants sont destinés à des ouvriers solvables et membres sociétaires de l'institution. Cette différence témoigne d'une période charnière que traverse le secours alimentaire et plus généralement l'action charitable dans les années d'après 1848. La formation politique d'une «classe ouvrière » conduit les acteurs de la charité à distinguer la «classe pauvre» de celle des «ouvriers». Ces philanthropes se trouvent alors contraints de repenser leurs catégories d'action et de redéfinir les personnes à secourir. Le choix d'exposer sur les Sociétés alimentaires se comprend également à la lumière d'une double emprise, politique et religieuse, propre à la personnalité du rapporteur. Cette double inclination jalonne une trajectoire biographique commune aux personnes qui, à la manière d'A. de Tocqueville, présentes sur différentes scènes politiques et sociales, investissent le monde de la réforme⁹. L'analyse du contexte dans lequel A. de Tocqueville a élaboré son rapport permet une relecture de son parcours biographique à la lumière de son engagement réformateur. C'est ainsi que, sommé de prendre position sur un dispositif pratique, Tocqueville le «libéral» campe une position réformatrice à la fois morale et conservatrice.

A. de Tocqueville, membre et expert de l'économie chrétienne

Le rapport d'A. de Tocqueville porte sur l'Association alimentaire de Grenoble. Ce

choix n'est pas fortuit, le restaurant ayant suscité depuis son ouverture en 1851 des prises de position tant de l'économie sociale chrétienne que des économistes libéraux ou des républicains sociaux. Cet intérêt multiple porté au restaurant grenoblois se trouve au principe même de sa fondation. Son fondateur en témoigne lui-même lorsqu'il établit la liste des commissaires de surveillance à la création du restaurant: «Elle portait des noms de citoyens des opinions les plus opposées. Je voulais faire de la philanthropie et non de la politique¹⁰. » Parmi les républicains sociaux, celui qu'A. de Tocqueville a fréquenté dans les années précédant la révolution de 1848 en tant qu'opposant au gouvernement Guizot, Jean Reynaud (1806-1863)¹¹, s'intéresse lui aussi, de près, à l'Association alimentaire à laquelle il a pris un repas à l'occasion d'un séjour à Grenoble¹² et qu'à son tour, il popularise dans la revue de son ami Édouard Charton. Nous savons qu'il y a été conduit par ses amis Frédéric Farconet et Auguste Clément, connus pour leur inclination républicaine¹³.

Mais le premier réseau d'influence d'A. de Tocqueville demeure celui du catholicisme social. Ce réseau se forme dès la monarchie de Juillet dans les différents salons aristocratiques parisiens que fréquente A. de Tocqueville, auquel ses origines et ses relations familiales fournissent un accès «naturel»¹⁴. Nous retiendrons en particulier le salon de M^{me} de Swetchine, où A. de Tocqueville côtoie le père Lacordaire, Ch. de Montalembert et A. de Melun. Selon ce dernier, c'est aux côtés de M^{mc} de Swetchine qu'A. de Tocqueville abandonne son scepticisme religieux et «redevenait Chrétien, à la parole de cette femme, en qui il trouvait, disait-il la sainteté unie au génie¹⁵ ». La Société d'économie charitable fondée en 1846 avec « pour but exclusif l'étude et la discussion de toutes les questions qui intéressent les classes pauvres »¹6 compte un certain nombre d'habitués de ces salons, tels Augustin Cochin et Ch. de Montalembert. Parmi les membres de cette Société, on retrouve également des personnes appartenant à différentes œuvres congréganistes, telles la Société de Saint-Vincent-de-Paul ou la Société des bonnes œuvres. Plusieurs membres de la Société d'économie charitable rejoignent la Société d'économie sociale lors sa création en 1856. A. de Melun se tient lui-même au premier rang des membres communs à ces deux sociétés, dont il assurera la double présidence à plusieurs reprises.

A. de Tocqueville, qui adhère à la Société d'économie charitable dès sa fondation, est aussi membre fondateur depuis 1845 de leur organe les Annales de la Charité. Par le jeu de leurs membres et collaborateurs, la Société d'économie charitable et les Annales de la charité ont eu un rôle certain de lien entre le rapporteur et l'Association alimentaire de Grenoble. Plus précisément, au sein de la quatrième section, certains des discutants du rapport d'A. de Tocqueville, tous membres de la Société d'économie charitable, ont une connaissance directe du restaurant. C'est le cas d'A. du Boys dont les attaches grenobloises l'ont rendu familier de l'Association alimentaire. C'est aussi le cas de l'avocat A. Hennequin, auprès duquel Frédéric Taulier (1807-1861), le fondateur de la Société alimentaire de Grenoble, a fait son stage d'avocat. De plus, les Annales de la charité ont publié dès 1851, année de l'ouverture du restaurant, une longue notice sur la Société alimentaire signée d'Augustin Rivier, juge au tribunal civil de Grenoble¹⁷. L'institution grenobloise est donc connue des personnes qui gravitent autour des Annales de la charité. En 1855, retiré de toute vie politique, Tocqueville demeure en contact avec ce milieu, et le rapport qu'il présente reflète cette inclination.



- 9. Sur cette caractéristique des acteurs réformateurs, voir Christian Topalov, « Les « réformateurs » et leurs réseaux : enjeux d'un objet de recherche », in C. Topalov (éd.), Laboratoires du nouveau siècle, la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France 1880-1914, Paris, EHESS, 1999, pp. 11-58.
- 10. Frédéric Taulier, « Association alimentaire, grand fait, simple histoire », in Le vrai livre du peuple, ou le riche et le pauvre, histoire et tableau des institutions de bienfaisance et d'instruction primaire de la ville de Grenoble, Grenoble, Maisonville et fils, 1860, chap. III, pp. 251-252. On peut également citer l'exemple du « restaurant sociétaire » de Toulon dont l'histoire complexe de la fondation, retracée par Maurice Agulhon, procède des mêmes influences. Se reporter à M. Agulhon, Une ville ouvrière au temps du socialisme utopique, Toulon de 1815 à 1851, Paris/La Haye, pp. 320-325.
- 11. Saint-simonien au début de la monarchie de Juillet, ami très proche de F. Le Play, sous-secrétaire d'État à l'Instruction publique lors du ministère d'Hyppolite Carnot en 1848, cheville ouvrière de la réforme de l'enseignement supérieur à travers le comité des hautes études scientifiques et littéraires qu'il présidera.
- 12. Jean Reynaud en décrit les circonstances dans le texte suivant « Grenoble. Un restaurant populaire » in *Lectures variées*, Paris, Furne, Jouvet et Cie, 1866 (juillet 1854), pp. 421-429.
- 13. Le récit de cet épisode a été retrouvé dans les papiers d'érudit d'Aristide Albert, Biographie dauphinoise, bibliothèque municipale de Grenoble, manuscrit, f. 17.
- 14. La famille d'A. de Tocqueville appartenait à la plus ancienne noblesse normande.Sa mère était la petite fille de Malesherbes.
- 15. J.-B. Duroselle, Les Débuts..., op. cit. p. 211.
- 16. J.-B. Duroselle, Les Débuts..., op. cit. p. 223.
- 17. Augustin Rivier, « Notice sur la société alimentaire de Grenoble », *Annales de la charité*, sept. 1851, pp. 513-541.
- 18. Président général du « conseil général » des conférences parisiennes de la Société de Saint-Vincent-de-Paul depuis 1848 et membre fondateur de la Société d'économie charitable et des *Annales de la charité*.
- 19. Sur la Société philanthropique et plus particulièrement les « soupes économiques » qu'elle distribue, voir Catherine Duprat, « La Société Philanthropique de Paris, les auxiliaires nécessaires de l'administration », in Usage et pratique de la philanthropie, pauvreté, action sociale et lien social à Paris, au cours du premier XIX^e siècle, vol. 1, chap. 1, Paris, Comité d'histoire de la sécurité sociale, 1996, pp. 357 et suiv.
- 20. J.-B. Duroselle, Les Débuts..., op. cit., p. 552.

De l'économie charitable à l'économie sociale, formes et publics du secours alimentaire

En janvier 1855, la répartition des rapports effectuée lors d'une séance de la Société d'économie charitable, attribue initialement à Adolphe Baudon (1819-1888)¹⁸, celui qu'A. de Tocqueville a finalement présenté. Le thème du rapport portait sur les «fourneaux et réfectoires économiques». Or à cette question, A. de Tocqueville répond en juillet «sociétés alimentaires». Ce glissement lexical est révélateur des changements qui touchent à la prévoyance au milieu du XIX^e siècle. À une période charnière du point de vue de la charité privée ou publique, le rapport permet de saisir le clivage qui s'esquisse dans les années 1850 autour des formes du secours alimentaire et entre les populations secourues. Les fourneaux économiques participent en effet d'une œuvre philanthropique¹⁹, ils renvoient d'emblée aux dispositifs de la Société philanthropique et des œuvres congréganistes telles l'Association de Saint-Joseph ou la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Connus également sous l'expression de « soupes populaires», ces fourneaux, activés selon les événements (crise frumentaire, économique ou pendant les périodes hivernales), adoptent des modes de fonctionnement très différents des Sociétés alimentaires naissantes: ils fonctionnent à perte et masquent l'aumône en vendant les portions à des prix très faibles. Ces dispositifs relèvent plutôt de la charité telle qu'elle est pratiquée dans le premier XIX^e siècle, privilégiant le secours à la prévoyance. Jean-Baptiste Duroselle souligne néanmoins qu'elles continuent de fonctionner tout au long du siècle. La Société de Saint-Vincent-de-Paul compte en 1849 trois soupes populaires à Paris, en 1856, on en signale à Reims, La Flèche, Digne, Vesoul, Valence, Bruyère, Avallon, en 1863, huit soupes à Paris distribuent 335 000 portions²⁰.

Dans ce paysage de l'assistance, les Sociétés alimentaires appartiennent à un genre nouveau dont Tocqueville suggère d'emblée la teneur en datant de 1848 la création de l'Association alimentaire de Grenoble. Cette datation est importante car elle est erronée: elle ne figure dans aucun texte relatant l'histoire de l'Association, dont la chronologie officielle date de 1850 le projet du restaurant, et de 1851 son ouverture. Fille supposée d'une révolution, l'Association alimentaire diffère des fourneaux économiques par ses attendus, les personnes qui viennent s'y alimenter en sont membres sociétaires. Les acteurs de la réforme commencent à distinguer les «classes pauvres» des «classes ouvrières», et la discussion qui fait suite à l'exposé d'A. de Tocqueville montre à quel point les «ouvriers» émergent comme une nouvelle catégorie de public et la « prévoyance » comme une nouvelle manière d'envisager le secours. Le milieu du siècle présente de ce point de vue un tournant dans les œuvres. Ce changement de catégorisation accompagne en effet un autre type de secours alimentaire. En s'adressant à un public qui ne relève plus de l'indigence, l'œuvre adapte ses objectifs dont le principal est de livrer à des personnes solvables de la nourriture «à bon marché» et de meilleure «qualité». Les repas consistants, qui visent surtout à servir de la viande, se substituent dès lors aux «soupes» distribuées par les fourneaux. Cet objectif semble convaincre les participants de la Réunion de la charité «unanime à reconnaître les grands avantages que ces établissements offraient à l'ouvrier sous le rapport de la bonne qualité des vivres et du bon marché».

Le restaurant de Grenoble, un modèle expérimental

Pour que l'exposé soit convaincant, il fallait que l'exemple fût bon. Or, en 1855, l'Association alimentaire de Grenoble compte déjà près de cinq ans d'existence et sa Illustration non autorisée à la diffusion

Blandin fils, 1856. Bulletin de la Société de statistique. © BNF

santé financière prospère justifie de la citer en modèle. Cette année-là, marquée par une crise des subsistances, la Société alimentaire et la municipalité reçoivent au total vingt-huit lettres de demande d'information émanant de différentes villes de France, qui font probablement suite à l'envoi d'une brochure. F. Taulier, magistrat, maire de Grenoble au moment de la fondation du restaurant, caressait en effet l'ambition de créer une «Œuvre des sociétés alimentaires», et diffusait dans ce but de nombreux documents sur le restaurant et son fonctionnement. Véritable laboratoire social concernant l'alimentation populaire, cette expérience fait parler d'elle et l'exposé



21. Les documents que j'ai relevés sur l'Association alimentaire peuvent être regroupés en deux ensembles. On distingue les brochures rédigées par des personnes qui œuvrent au restaurant, des documents à visée plus générale, discutant les bienfaits et les limites de telles associations et se référant à des dispositifs existants, notamment celui de Grenoble qu'ils ont le plus souvent visité.

22. Société d'économie politique, « Des sociétés dites alimentaires », *Journal des économistes*, séance du 5 décembre 1855, 2° série, vol. 8, n° 9, oct-déc, pp. 467-472. Émile Jay, « L'association alimentaire de Grenoble ». *Journal des Économistes*, 1857, vol. 15, n° 44, pp. 224-234. Ernest de Toytot, « Le gantier de Grenoble », *in* Société d'économie sociale, *Les Ouvriers des Deux-mondes*, 2° série, t. 1, Paris, Firmin-Didot, 1887, pp. 465-520.

23. Une lettre du préfet de l'Ain du 19 juillet 1855 adressée au ministre du Commerce en réponse à une demande d'informations, nous apprend que le nombre de personnes qui consomment dans l'établissement grenoblois représente les deux tiers des consommateurs, alors que c'est l'inverse dans celui établi à Bourg. Selon le préfet, « cette différence s'explique facilement lorsqu'on remarque que Grenoble renferme beaucoup d'ouvriers nomades, célibataires [...] tandis qu'à Bourg l'activité industrielle étant beaucoup moindre, les ouvriers sont presque tous du pays ». Archives nationales, F/11/2759, Projets d'organisation de grenier de prévoyance/Sociétés alimentaires 1850-1870. À Grenoble, la consommation sur place est probablement favorisée par la situation très excentrée du restaurant.

Illustration non autorisée à la diffusion

Le réfectoire. Le Nouvel Illustré, avril 1867. © BNF

d'A. de Tocqueville se comprend dans un ensemble de rapports et de comptes rendus sur le restaurant sociétaire²¹, parmi lesquels on peut signaler l'exposé présenté à la séance du 5 décembre 1855 de la Société d'économie politique par Jacques Valserres, rédacteur au *Constitutionnel*, l'article d'Émile Jay, avocat à la cour d'appel de Paris, publié par le *Journal des Economistes* en 1857 et la contribution plus tardive du le playsien Ernest de Toytot dans la monographie du gantier de Grenoble réalisée en 1865 ²².

Les qualités et les limites attribuées à ce dispositif associatif diffèrent selon les inclinations des locuteurs. Si A. de Tocqueville commence son exposé en louant les bons résultats matériels du restaurant, il n'y reviendra plus pour se concentrer sur les points faisant débat au regard des principes moraux auxquels les membres de la Société d'économie charitable entendent rester fidèles. Son rapport est favorable aux associations alimentaires pour autant qu'elles obéissent à la « loi chrétienne». Les deux préalables qu'il fixe au bon fonctionnement des restaurants procèdent d'arguments moraux, il s'agit de privilégier le système de la vente à emporter, pour que les personnes mariées «vivent dans l'intérieur de leur famille», et de séparer les sexes dans des réfectoires distincts. A. de Tocqueville accrédite le fonctionnement du restaurant qui met à disposition trois salles, l'une pour les familles, l'autre pour les hommes célibataires, la dernière pour les femmes seules. En revanche, il exprime son désaccord avec les fondateurs du restaurant qui privilégient la consommation sur place à la vente à emporter, se montrant ainsi particulièrement attentif au choix du mobilier et de la vaisselle. Manger sur place permet, à leurs yeux, d'offrir un modèle de socialisation des ouvriers grâce au mélange des différentes classes, membres du clergé, employés et ouvriers, aux tables du restaurant²³. De ce point de vue, les Associations alimentaires de Rouen au «résultat absolument opposé à la loi chrétienne» condamnées par Tocqueville parce qu'elles «rapprochent et confondent les sexes et séparent les ménages» mériteraient d'être mieux connues, en particulier les circonstances de la fondation de cette institution et ses inclinations en matière de prévoyance.

Ces arguments moraux comptent parmi les principales objections des détracteurs du restaurant, mais ce ne sont pas les seuls. Les critiques formulées par les membres de la Société d'économie politique lors de la discussion du rapport de J. Valserres rejoignent aussi celles auxquelles les fondateurs du restaurant ont dû répondre. Pour les économistes libéraux, cette initiative est à encourager tant qu'elle ne requiert pas l'intervention et la subvention de l'autorité publique et qu'elle n'entre pas en concurrence avec les restaurateurs de la ville. Seul l'économiste Michel Chevalier semble applaudir à cette association et «fait ces vœux non seulement comme homme, mais comme professeur d'économie politique, parce que la science s'intéresse à toute expérimentation tournant, en dernière analyse, à l'avantage des principes²⁴». Ce sont précisément ces principes économiques qui assurent l'originalité et le consensus autour du restaurant de Grenoble. L'appellation « restaurant économique » revêt un double sens: elle renvoie au bon marché des aliments servis aux sociétaires, et elle fait implicitement référence aux lois de la science économique sur la base desquelles le restaurant est établi. «L'alliance de la charité et la science économique», aussi inattendue soitelle, fonctionne dans ce cas précis par le truchement des membres honoraires. Pour A. de Tocqueville, suivant le point de vue adopté par A. de Melun trois ans plutôt²⁵, les mutualités ouvrières ne peuvent se suffire à ellesmêmes: «il faut qu'elles ne soient pas alimentées par les seules cotisations des ouvriers qui en temps de chômage ne peuvent pas les payer²⁶.» Le terme «économie» se comprend donc ici comme un système commode d'apports de fonds privés par des membres honoraires, qui, par la même occasion, s'octroient un statut d'autorités morales au sein des associations qu'ils patronnent.

L'encouragement de l'Empereur

En dépit des vives oppositions dont elle a fait l'objet à ses débuts, l'institution grenobloise s'est trouvé des protecteurs de premier ordre parmi lesquels on peut citer Napoléon III lui-même. En 1853 le restaurant reçoit en effet la visite du général Carrelet, «envoyé extraordinaire dans cette contrée», qui s'est «noblement déclaré protecteur» de l'institution, et auquel F. Taulier a remis un mémoire sur le restaurant adressé à l'Empereur²⁷. Il s'agit probablement du même émissaire qui «détruisit les préventions qui existaient contre elle» auquel fait référence Ch. Michel dans la discussion. Cette allusion renvoie à un événement très précis dans l'histoire du restaurant, qui aboutit à la suspension de F. Taulier de sa fonction de maire le 9 avril 1851 par le préfet de l'Isère, Chappuys-Montlaville, accusant celui-là d'avoir abusé de sa fonction publique pour faciliter la mise en place du restaurant, et commis des irrégularités, en particulier d'avoir pris possession d'un local, fait voter et employé les crédits nécessaires avant toute autorisation préfectorale.

Le modèle du «restaurant économique» est connu de l'Empereur qui en fait appliquer les principes aux «fourneaux économiques» revisités. En effet, quelques mois après la Réunion de 1855, une circulaire du préfet de police pour l'établissement de «fourneaux économiques» à Paris fait explicitement référence aux restaurants fondés selon le modèle grenoblois²⁸: «Quelques fourneaux, du genre de ceux qui vont être rattachés à vos circonscriptions, existent déjà sur certains points. Ils ont été fondés et subsistent par les ressources de la

Illustration non autorisée à la diffusion

La cuisine. Le Nouvel Illustré, avril 1867. © BNF



24. Société d'économie politique, « Des sociétés dites alimentaires », op. cit., p. 470. Cette prise de position est à rapprocher de son analyse critique des Ouvriers européens de F. Le Play, parue dans le Journal des débats en 1856, où, après avoir défendu l'ouvrage face aux attaques des économistes libéraux, il se déclare grand partisan de « l'associationnisme ».

25. A. de Melun est à l'initiative du décret-loi du 28 mars 1852 sur la mutualité ouvrière.

26. A. de Melun cité par J.-B. Duroselle, Les Débuts..., op. cit., p. 499.

27. Archives municipales de Grenoble, 2Q4 Établissement de bienfaisance-Association alimentaire 1850-1911, d2. Lettre à Napoléon, copie de la lettre, s. d.

28. « Circulaire adressée à MM. les commissaires de police de la ville de Paris et des communes du département de la Seine pour l'établissement de fourneaux en faveur des ouvriers et des familles nécessiteuses », Paris, le 20 décembre 1855. Cette circulaire est reproduite dans les Annales de la charité, déc. 1855, pp. 792-794.

29. E. de Toytot, « Le gantier de Grenoble », op.cit, p. 515.

bienfaisance privée, et n'offrent point, en général, à leur clientèle forcément restreinte, les conditions que l'on rencontrera dans les nôtres. - N'y a-t-il pas là un danger pour ces utiles établissements? Pour les hommes si dévoués qui les soutiennent, la bienfaisance n'a pas de ces pensées égoïstes, de ces calculs de vanité mesquine. - En nous voyant adopter leurs inventions heureuses, leurs procédés ingénieux, et en centupler la puissance en leur appliquant les ressources publiques, ces hommes honorables n'éprouveront qu'un sentiment, celui de la reconnaissance, et ils seront heureux de nous voir lutter avec eux contre une situation dont le caractère exceptionnel les déborde». En confiant la charge de ces restaurants à la Société de Saint-Vincent-de-Paul, les initiateurs de la circulaire enregistrent le changement dans les formes de secours et leurs publics, et font coexister les objectifs de la charité privée poursuivie dans les restaurants associatifs et une gestion publique confiée à une œuvre confessionnelle: «Messieurs, pendant le cours des deux derniers hivers, vous avez été chargés de distribuer aux ouvriers sans ouvrage et aux familles nécessiteuses des bons de pain, de viande et de bois de chauffage. Ces distributions à domicile, faites sous le patronage et avec l'assistance de LL. M. l'Empereur et l'Impératrice sont continuées cette année; mais elles ont paru insuffisantes à la sollicitude de leurs Majestés, qui ont désiré l'introduction d'un système d'assistance plus général, plus large, mieux adapté aux nécessités spéciales de la vie ouvrière à Paris et dans le département ».

Les Associations alimentaires, dispositif précurseur des coopératives de consommation

En présentant le restaurant comme une forme «économique» de soupes populaires, A. de Tocqueville et les membres de la Société d'économie charitable restent très

fidèles aux principes des institutions d'origine congréganistes. Si l'associationnisme auquel A. de Toqueville adhère dans ce rapport, entendu comme association entre membres honoraires et usagers ou patronage des populations ouvrières par les classes dirigeantes, reste proche des vues du fondateur F. Taulier, l'auteur minimise néanmoins la dimension de «prévoyance» sur laquelle s'appuyait ce dernier. Les bienfaits du patronage, le respect de la «morale évangélique» et la réunion des familles, même s'ils demeurent au fondement du restaurant fondé par F. Taulier n'en épuisent pas le projet qui se fixe de restituer aux ouvriers leur dignité morale. Les «ouvriers» ne sont plus seulement envisagés comme une catégorie à assister, mais comme des travailleurs à nourrir à la hauteur de leurs efforts et de leurs aspirations sociales, participants eux-mêmes à ce projet en tant que «membres sociétaires ». De plus, en privilégiant le mélange des classes dans ses réfectoires, le restaurant fournit selon ses fondateurs un autre moyen de favoriser leurs valeurs morales. De ce point de vue, la position conservatrice adoptée par A. de Tocqueville contraste avec celle du le playsien E. de Toytot qui rompt ces codes dans l'appréciation

qu'il fait de ce même restaurant. Dix ans après la Réunion de charité, dans la monographie du «gantier de Grenoble», E. de Toytot présente l'Association alimentaire comme une œuvre de progrès qui obéit aux principes des sociétés de secours mutuels et annonce les coopératives de consommation. Deux des principaux résultats ont été de «délivrer les femmes d'ouvriers (presque toutes occupées aux travaux de la ganterie) des soucis de la cuisine et du ménage; d'arracher, par l'appât du bon marché, la population ouvrière aux dangers du cabaret et de l'estaminet²⁹».

Partagées entre l'assistance et la bienfaisance, les associations alimentaires se transformeront pour certaines en coopératives de consommation. Il n'est pas rare dans les archives de ces coopératives de voir évoquer un ancien restaurant, présenté comme un «ancêtre» de ladite institution. Dans cette dernière hypothèse, il serait intéressant de faire une analyse des lettres de demande d'information reçues par le restaurant de Grenoble et de vérifier du «fourneau économique» ou de «l'Association alimentaire», le champ lexical retenu en fonction des inclinations réformatrices et chrétiennes des intéressés.

7.

ANNALES

DE

LA CHARITÉ

REVUE MENSUELLE

DESTINÉE A LA DISCUSSION DES QUESTIONS ET A L'EXAMEN DES INSTITUTIONS QUI INTÉRESSENT LES PAUVRES,

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE CHARITABLE.

11° ANNÉE. — 8° ET 9° LIVRAISONS.

31 AOUT ET 30 SEPTEMBRE 1855.

PARIS

LIBRAIRIE D'ADRIEN LE CLERE ET C',

IMPRIMEURS DE NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE ET DE L'ARCHEVECHÉ, RUE CASSETTE, 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

ROME

LA LIBRAIRIE PRANÇAISE

DE MERLE.

BRUXELLES

A LA LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE
DE DECQ.

1855

AVIS.

Sur la demande d'un certain nombre de nos abonnés, qui ont pris une part active aux travaux de la RÉUNION INTERNATIO-NALE DE CHARITÉ, nous faisons paraître ensemble les livraisons d'août et de septembre, qui contiennent la plus grande partie du compte rendu des séances de la Réunion; le reste sera publié dans notre livraison d'octobre.

SOMMAIRE.

Réunion internationale de Charité:

81
86
OU
09
•
43
75
110
98
07

Comité de direction des Annales de la Charité.

Mgr l'Evèque de Carcassonne, président d'honneur;

MM. le vicomte de Melun, président;

Cochin, maire du 10° arrondissement;

Le vicomte de Cormenin, conseiller d'État;

Dufau, ancien directeur de l'Institut impérial des Jeunes Aveugles;

Le comte de Lambel, membre du conseil général de la Meurthe;

Legoyt, chef du bureau de la statistique générale de France;

Mahul, ancien préfet;

Marbeau, président de la Société des Crèches;

Martin-Doisy, inspecteur général des établissements de bienfaisance;

Le baron de Montreuil, député au Corps législatif;

Amédée Thayer, sénateur;

Vée, inspecteur de l'assistance publique à Paris;

Adrien Le Clere, éditeur des Annales;

Alexis Chevalier, scerétaire de la rédaction.

BS8 EEUNION INTERNATIONALE DE CHARITÉ.

Sociétés alimentaires.

M. le Président. — La parole est à M. de Tocqueville, rapporteur.

M. de Tocqueville. — La section qui m'a chargé de vous faire le rapport sur les Sociétés alimentaires pense que ces sociétés doivent êtres renfermées dans de certaines limites et soumises à certaines conditions. Leur but est de combattre autant que possible la cherté toujours croissante des vivres et de supprimer l'action des intermédiaires, de ces sangsues qui font payer si cher leur intervention.

La première de ces Sociétés paraît être née à Grenoble en 1848; les résultats obtenus ont été très-satisfaisants. Les prix des vivres sont inférieurs de moitié à ce qu'ils étaient auparavant.

Les résultats matériels sont ceux-ci: bonne qualité des aliments qui, en général sont de première qualité: bon marché, puisque les ouvriers qui dépensaient autrefois 40 fr. par mois peuvent se nourrir maintenant au prix de 75 cent. par jour, soit 22 fr. 50 cent. par mois.

Quant à l'effet moral, il a été de ramener dans le repas de l'ouvrier une décence, et un silence qui jusque-là étaient loin d'être observés. La réserve au bout de deux ans s'élevait à 6,000 fr. La Société avait acquis un mobilier de 12,000 fr., et sur sa réserve elle a pu faire don aux pauvres de la ville d'une somme de 1,000 fr.

On a établi depuis trois réfectoires: l'un d'eux est destiné aux ouvriers célibataires, l'autre aux femmes, le troisième aux gens mariés.

Il se fait aussi des distributions aux ouvriers qui vont consommer à domicile. D'autres villes sont entrées dans cette voie : Lyon, Marseille, Rouen, Dôle, etc.

Votre quatrième section a cru devoir faire une distinction importante entre la distribution des aliments et la consommation sur place. La distribution des aliments à bon marché et de meilleure qualité lui a paru excellente. Quant à la consommation sur place, elle a pensé qu'elle devait être restreinte, et qu'elle n'était bonne que pour les célibataires. Quant aux personnes mariées, il vaut mieux qu'elles vivent dans l'intérieur de leurs familles. Vous devinez tout de suite le principe qui nous a déterminé à établir cette distinction. Il nous a paru que c'était un mal d'admettre les gens mariés à consommer sur place; que c'était une suggestion à abandonner le foyer domestique, tendance déjà si grande dans la classe ouvrière; que de là pouvait naître le relâchement des liens de la famille; que c'était un moyen d'exciter davantage l'égoïsme de l'ouvrier déjà trop porté à laisser sa famille dans les plus grandes privations, tandis que lui-même s'accorde toutes les jouissances qui peuvent être à sa disposition; qu'enfin ce serait déshabituer le père de famille des soins et de la sollicitude de son ménage.

Mais on a été unanime à reconnaître les grands avantages que ces établissements offraient à l'ouvrier sous le rapport de la bonne qualité des vivres, et du bon marché.

Une objection a été faite: Dans les grands centres industriels où l'homme et la femme travaillent souvent à de grandes distances l'un de l'autre, il leur est difficile, a-t-on dit, de se retrouver aux heures des repas au domicile conjugal.

D'abord, il nous a paru que les grandes fabriques, les grands établissements industriels n'étaient relativement à la masse des ouvriers qu'une exception, et puis cela nous a aussi paru faire un peu le procès de l'organisation actuelle de l'industrie. Malheureusement, tout le monde le sait, c'est là le vice de cette organisation: dans les grandes fabriques, l'ouvrier n'est qu'un rouage matériel qu'on estime en raison du produit qu'on en peut tirer, et l'on attache peu d'importance à son âme, parce que son âme ne produit pas grand'chose à la raison sociale.

Je crois que c'est dans l'organisation de l'industrie qu'il serait nécessaire d'introduire les plus grandes réformes. Nous

560 RÉUNION INTERNATIONALE DE CHARITÉ.

n'avons pas ici à proposer cette réforme-là. Mais ce que nous pouvons faire, c'est d'en signaler l'urgence et de déclarer que si des mesures de charité ne sont pas applicables dans ces grands centres, c'est bien la faute de l'organisation de ces fabriques elles-mêmes. Vous savez que la tendance de ces établissements, tendance que la loi cherche à combattre, c'est de multiplier les heures de travail, et de diminuer les salaires. Il y a là, comme conséquence fatale, l'affaiblissement physique et moral des ouvriers.

A Rouen, l'existence des Sociétés alimentaires a amené un résultat absolument opposé à la loi chrétienne. Ces sociétés rapprochent et confondent les sexes, et séparent les ménages. C'est absolument l'opposé de ce que conseille la morale évangélique. Nous ne pouvons nous associer à une organisation qui a de telles conséquences. Nous croyons devoir nous occuper de la généralité des ouvriers, mais pas de ces grandes fabriques qui offrent un vice radical et des obstacles insurmontables.

En résumé, nous croyons que la généralité des ouvriers peut trouver de grands avantages dans les sociétés alimentaires bien organisées. Et même en se plaçant au point de vue purement matériel, on est forcé de reconnaître que ces institutions doivent se conformer aux principes de la morale évangélique, si elles veulent assurer leur existence. Celles qui s'appuieront sur le dévouement, sur le vrai désintéressement, vivront; celles qui ne chercheront qu'un point d'appui matériel et philanthropique, celles-là ne sont pas destinées à vivre.

Voici les conclusions de la section :

La Réunion recommande les Sociétés alimentaires dans les deux conditions suivantes : 1° La distribution des aliments pour être consommée à domicile doit être encouragée de préférence à la consommation sur place; 2° dans cette dernière hypothèse, on doit poser en principe la séparation des sexes, ou la réunion des fa-

564

milles, prévenir les abus par une surveillance morale et intelligente.

M. de Riancey. — Je voudrais donner quelques renseignements sur deux natures d'œuvres qui rendent de grands services à Paris, sur les fourneaux de la Société philanthropique et sur ceux de la Société de Saint-Vincent de Paul.

La Société philanthropique fait préparer, pendant l'hiver, des rations de riz et de légumes qu'elle distribue contre des bons, que chacun peut se procurer pour dix centimes. Cela rentre tout à fait dans l'idée qu'exprimait si bien tout à l'heure M. de Tocqueville.

Les fourneaux de la Société de Saint-Vincent de Paul sont d'un usage beaucoup plus étendu. J'en ai vu fonctionner quelques-uns, notamment dans le quartier des chiffonniers. On fait le pot-au-feu la nuit de manière qu'il soit cuit à six heures du matin. Il y a des rations de bouillon, de viande et de légumes, haricots; le tout varie entre dix et vingt centimes, soit à emporter, soit à consommer sur place. Mais on consomme debout, jamais assis, et dans une salle de très-petite dimension; on ne prend pas de vin; en un mot on ne s'installe pas. Voici les résultats: les chiffonniers qui rentrent le matin après leur opération de la nuit, ont un bouillon chaud et bien fait. Ensuite on délivre à une foule de mères de familles du bouillon chaud pour leurs enfants. Elles peuvent emporter pour dix centimes une portion de bouillon, de légumes, etc. La Société de Saint-Vincent de Paul qui a établi ces fourneaux, distribue des cartes représentatives de ces portions.

M. Amédée Hennequin.—Il ne faut pas confondre ces œuvres qui sont des œuvres de charité, avec les sociétés alimentaires où chacun paye les aliments qu'il consomme.

M. Michel. — Je crois, en effet, qu'il ne faut pas perdre de vue que c'est ici une question économique, et que les conditions d'économie doivent jouer un grand rôle dans la société. Mais puisqu'on a parlé des fourneaux ouverts à Paris par la Société de Saint-Vincent de Paul, je citerai dans ce genre la

562 RÉUNION INTERNATIONALE DE CHARITÉ.

Société de Bar-le-Duc, où l'on peut venir prendre des aliments ou bien les emporter chez soi. Cette Société n'a pas pour but d'alimenter les ouvriers, mais les pauvres. Quand je citerai les chiffres, on se récriera comme je me suis récrié moi-même, mais j'ai vérifié les comptes. La Société de Bar-le-Duc a été établie avec le concours de la Société de Saint-Vincent de Paul, qu'on retrouve partout dans les institutions utiles aux pauvres; cette Société de Bar-le-Duc délivre des aliments d'excellente qualité au prix de cinq centimes la portion de riz, de légumes, de haricots, de fèves, de viande et de bouillon. Ainsi, pour vingt à vingt-cinq centimes, un pauvre ouvrier, un pauvre voyageur peut prendre un repas suffisant, s'il est sobre.

L'organisation est très-simple. La Société de Saint-Vincent de Paul a fourni un local et les premiers ustensiles nécessaires, chaudières, foyer et tout ce qu'il fallait pour le service. Les aliments sont préparés par une cuisinière qui les prépare très-bien. Les gens qui viennent se nourrir, sont surveillés par un ancien sous-officier dévoué à l'OEuvre, et qui fait partie de la Société de Saint-Vincent de Paul. On y mange assis. Les murs sont ornés de sentences qui rappellent à l'homme la providence de Dieu, la reconnaissance pour Dieu qui le nourrit; la décence la plus parfaite règne dans la réunion.

On a paru croire que la Société de Saint-Vincent de Paul venait en aide à la Société de Bar-le-Duc.

J'ai demandé les comptes de la Société, ils m'ont été envoyés; j'ai eu sous les yeux toutes les dépenses et tous les achats, y compris le salaire de la cuisinière et du vieux militaire; il en est résulté la preuve évidente que la Société de Bar-le-Duc suffit à ses dépenses sans aucune subvention.

Voici les avantages de cette institution : quelques membres de la Société de Saint-Vincent de Paul se font un devoir de venir très-souvent à l'établissement aux heures des repas, et là ils donnent de bons conseils à ces ouvriers, et surtout à ces pauvres, et non-seulement aux pauvres de l'endroit, mais aux pauvres voyageurs qui viennent là prendre leur repas économique.

SOCIÉTÉS ALIMENTAIRES.

563

La Société de Grenoble, dont parlait tout à l'heure M. de Tocqueville, n'a pas le même caractère. La Société alimentaire de Grenoble a été fondée à la fin de 1850, par le maire de Grenoble, en vue d'alimenter les ouvriers. Elle donne des aliments plus substantiels et plus chers. Les repas se composent surtout de viande, on y sert même quelquefois de la volaille et du vin. Cette Société a éprouvé de grandes vicissitudes, elle est établie maintenant sur des bases solides. Le réfectoire a trois salles : une pour les gens mariés qui viennent avec leurs familles, une pour les célibataires, une pour les femmes qui viennent seules. On est servi avec un certain luxe. Cette Société a langui jusqu'en 1853, époque où elle a repris beaucoup de vie à la suite d'une circonstance toute spéciale. Un commissaire du gouvernement passant à Grenoble, entendit exprimer de grandes préventions contre la Société alimentaire. C'était le général Canrobert. Il eut l'idée d'y aller diner. Il fut frappé de la bonne tenue et du bon service de la table. Alors il parla de cette Société au préfet, et il détruisit les préventions qui existaient contre elle. Depuis la Societé fonctionne très-bien. Dans le compte rendu que j'ai lu sur cette Société, on dit qu'il arrive parfois que les ecclésiastiques appelés à Grenoble pour leurs affaires, vont y prendre leurs repas; ils y sont bien servis, et la décence qui y règne est telle qu'ils peuvent y dire leur benedicite et leurs grâces, sans que les autres convives s'en étonnent, quelques-uns même les imitent.

M. du Boys. Voici les prix des plats : la soupe coûte dix centimes, la viande vingt centimes, la salade quinze centimes, les légumes quinze centimes. On peut dîner sans vin pour quarante à cinquante centimes ; et avant que le prix du vin fût si élevé, on pouvait dîner avec du vin pour soixante ou soixante-dix centimes.

J'ajoute que cette Société est une société économique, une société d'actionnaires. L'économie est aussi une charité indirecte. Cette société a nommé vingt-cinq ou trente administrateurs qui se tiennent à la porte de l'établissement, donnent des jetons aux prix fixés et veillent à ce que tout s'y passe

564 RÉUNION INTERNATIONALE DE CHARITÉ.

avec décence. Un de mes amis, qui est l'un des administrateurs, m'a engagé à voir l'établissement. J'ai été très-content de ma visite. Les renseignements donnés par M. Michel sont exacts, je puis confirmer son témoignage. Il y a trois réfectoires, les tables sont très-proprement tenues, très-bien nettoyées, elles sont en pierre, il n'y a pas de nappe. On est servi en étain. On ne peut pas dépasser un petit carafon de vin par personne.

M. Martin Doisy. — Quoi qu'en dise M. Hennequin, les œuvres de charité de la Société de Saint-Vincent de Paul et les sociétés alimentaires ont un lien entre elles. A Strasbourg, la société alimentaire a distribué 60 mille soupes l'hiver dernier aux ouvriers. On peut consommer sur place ou emporter chez soi. Toutes ces œuvres ont entre elles un lien évident.

M. le comte de Lyonne. — On a dit que les aliments préparés par la Société philantropique n'étaient pas bien préparés, c'est une erreur. Il y a eu aussi erreur sur le chiffre des portions distribuées. Chaque individu peut se présenter avec un sou, il reçoit une portion de riz parfaitement préparée, ou des haricots assaisonnés au beurre. Les portions s'emportent ou se consomment sur place. Dans la rue de Sèvres, au Gros-Caillou et dans la rue Saint-Dominique, avant la suppression momentanée des haricots, on a distribué jusqu'à 1,300 portions par jour. Pendant la suppression, le nombre des portions est tombée à 300. Après le rétablissement des portions de haricots, le chiffre s'est élevé à 12 et 1,300 par jour.

M. le président. — D'après un état authentique que j'ai sous les yeux, la Société philanthropique de Paris a distribué pendant l'hiver dernier 568,980 portions de riz ou de haricots.

M. de Tocqueville, rapporteur. — Nous avons cru devoir proclamer que les associations qui reposent sur la mutualité seule ne peuvent vivre, et qu'il n'y a de prospérité à espérer que pour celles qui savent allier la charité avec les saines notions économiques. M. Michel a dit que l'institution des Sociétés

565

alimentaires reposait sur les principes économiques, et dans l'exemple qu'il a cité, il a montré précisément que c'était le concours de la Société de Saint-Vincent de Paul qui avait fait le succès de la Société de Bar-le-Duc. Il a prouvé par conséquent la vérité du principe que j'ai établi : que, même dans ces Sociétés la présence de membres non participants est indispensable, et que ces sociétés ne vivront que par le concours de membres honoraires, par l'alliance de la charité et de la science économique.

M. Michel déclare qu'il n'a pas demandé autre chose et que c'est bien là sa pensée.

Il ne voudrait pourtant pas voir jeter un blâme sur des établissements qui ont rendu des services, et qui satisfont au vœu des populations. La consommation des aliments sur place est indispensable dans les villes manufacturières, et partout ou les ouvriers ne peuvent aller manger chez eux, il ne serait pas juste de les priver du bienfait des réfectoires comme ceux de la Société de Grenoble.

D'ailleurs, en établissant des réfectoires séparés pour les célibataires et pour les familles, on arriverait facilement à prévenir les abus.

— Les résolutions proposées par M. de Tocqueville au nom de la quatrième section, sont mises aux voix et adoptées.